

MARDI 13 AVRIL 2021

à 19H00

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 13 avril 2021 à 19h00, dans la Salle de l'Arsenal de la Ville de Toul sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2021 conformément aux articles L. 2120-10, L. 2121-12, L. 2121-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. HARMAND, M. HEYOB, Mme LE PIOUFF, M. VERGEOT, Mme ALLOUCHI-GHAZZALE, M. RIVET, Mme DICANDIA, M. DE SANTIS, Mme CAULE, M. BOCANEGRA, Mme CHANTREL, Mme EZAROIL, M. MARTIN-TRIFFANDIER, Mme BONJEAN, M. BENARD, Mme LALEVEE, Mme MASSELOT, M. ERDEM, Mme GUEGUEN, M. ADRAYNI, M. BLANPIN, Mme SCHMITT, M. MOREAU, Mme NGUYEN, M. LUCOT, M. MANGEOT, M. GURCAN, M. SIMONIN, Mme CHOPIN.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme ASSFELD-LAMAZE à M. HARMAND
M. BRETENOUX à M. VERGEOT
Mme DEMIRBAS à Mme LE PIOUFF
Mme LAGARDE à M. MANGEOT

Le quorum étant atteint.

Mme CAULE est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 23 mars est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait la déclaration suivante :

Mes chers collègues,

Nous nous réunissons une nouvelle fois ce printemps, toujours à la Salle de l'Arsenal, pour ce qui est un conseil municipal très important de l'année : le vote du budget primitif de notre collectivité.

Les efforts déployés chaque année par les élus, les acteurs économiques et associatifs, les habitants qui co-construisent avec nous les grands projets sont alors transcrits en politiques budgétaires, en choix économiques.

Nous l'avons déjà évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire du mois dernier, ce budget est ambitieux alors qu'il se présente dans un contexte extrêmement contraint et particulier. Cette situation est la conséquence d'une part d'un désengagement toujours plus grand de l'Etat envers les collectivités, d'autre part d'une crise sanitaire provoquant un séisme social et économique sans précédent à l'ère contemporaine.

Il a fallu construire un budget, bâtir des projets, envisager l'avenir sans connaître avec certitude quand la convivialité, la culture, les grands rassemblements pourront reprendre. Par contre, nous faisons un engagement aux Toulousains et aux Toulousaines : notre politique culturelle est pensée de telle manière que dès cet été, ils pourront profiter, d'une manière ou d'une autre,

aux célébrations du 800^{ème} anniversaire de la Cathédrale Saint-Etienne. C'est un événement historique pour notre cité. Il est le fruit d'un engagement financier, culturel, patrimonial de la part de la collectivité. Nous bénéficions d'ores et déjà d'engagements de partenaires économiques et médiatiques pour soutenir ce retour à la culture. Dès le 3 juillet, comme vous avez pu le découvrir dans la presse, l'ouverture de la Salle du Trésor va marquer le lancement de notre anniversaire. Ce chantier est le fruit d'une réalisation sur plusieurs années, commencée par les jeunes de la Ville, engagés dans la restauration de cette salle. Des pièces historiques trouveront place et je remercie l'ensemble des collectivités et des collectionneurs qui porte leur concours à la garniture de cette salle.

De ce week-end de Juillet jusqu'à décembre 2022 avec la Saint-Nicolas, les 800 ans animeront notre Ville. Des événements uniques verront le jour et s'ajouteront aux manifestations annuelles qui seront teintées de l'anniversaire : je pense au festival pyrotechnique mais aussi aux manifestations estivales.

Ce soir, nous vous présentons un budget ambitieux, qui correspond à la confiance renouvelée des habitants à notre projet et à notre équipe. Des investissements réclamés par la population et plébiscités lors de la campagne de l'an dernier voient déjà le jour !

Ainsi, conscients que les habitants réclament toujours plus de vigilance face à l'insécurité et aux incivilités du quotidien, notre ville va accroître son système de vidéoprotection. Pour continuer notre relation étroite entre les pouvoirs de police du Maire, notre Police Municipale – dont je salue l'engagement quotidien – avec les forces de l'ordre de l'Etat, un protocole sera signé prochainement avec le Procureur de la République, donnant un cadre de relation plus étroit dans le cadre de rappel à l'ordre.

Des aménagements de voiries vont se poursuivre pour l'embellissement de notre Ville mais aussi pour apporter un juste partage de la voirie : avec le plan vélo, nous allons donner une place et une sécurité attendue aux piétons et aux cyclistes et même à tous les usagers de mobilité active.

Grâce au Plan de Relance de l'Etat auquel la Ville de Toul a concouru, des projets comme le Parking du Champ de Foire vont pouvoir voir le jour dès ce début de mandat alors qu'ils étaient programmés pour plus tard.

Notre capacité à vanter nos projets auprès des partenaires permet par ailleurs d'obtenir des financements importants pour ne pas faire peser sur la fiscalité des toulousains et des toulousaines nos investissements.

Il en est un autre exemple avec le dispositif Intracting qui va permettre de remplacer nos luminaires par de l'éclairage LED, dont le remboursement de l'emprunt est calculé sur les économies réalisées chaque année. Nous avons pu réaliser cet investissement grâce au partenariat en bonne intelligence avec le Pays Terres de Lorraine. Intracting est un dispositif économiquement vertueux et écologiquement responsable puisqu'il va baisser la consommation électrique.

Les toulousains l'attendent : dès cette année, les premières éligibilités à la Fibre optique vont avoir lieu ! Nous sommes vigilants pour que ces installations se fassent dans le respect de notre patrimoine et la Mairie accompagnera les habitants dans leurs souscriptions.

Avec Action Cœur de Ville, notre centre intramuros se modernise de plus en plus tant dans le domaine de l'habitat que du commerce. Nous allons poursuivre des dispositifs gagnants comme « couleurs de quartiers » et accueillir de nouveaux porteurs de projets grâce à un accompagnement de notre municipalité.

La participation citoyenne est également un enjeu fort de notre mandat. Face à l'impossibilité des rencontres physiques, nous mobilisons les toulousains grâce à notre site internet, nos réseaux sociaux et notre magazine municipal, distribué actuellement dans vos boîtes !

Nous déroulons notre feuille de route pour que Toul est le Demain qu'elle mérite !

Comment aborder notre séance sans revenir sur les conséquences que traversent chacun d'entre nous dans cette période.

Je pense aux commerçants qui sont fermés, victimes du couvre-feu et du confinement, nécessaires pour lutter contre l'épidémie, mais qui réduisent la zone de chalandise et le passage des clients.

Pour faire face, la municipalité abonde de 50 000€ une nouvelle fois en faveur du commerce de proximité !

Bénéfiques déjà l'an dernier, nous allons relancer les chèques cadeaux pour les habitants, à faire valoir dans nos commerces de proximité.

La Ville de Toul bénéficie d'un monde associatif dynamique qui souffre, lui aussi, de la situation sanitaire. En 2020, face à la surprise des mesures de confinements et d'arrêts de la vie culturelle et sportive, la municipalité a maintenu son soutien au tissu associatif avec des subventions inchangées malgré des baisses d'activités.

Pour cette année, la donne est compliquée et disparate selon les secteurs et les structures. Dans ce cadre, un budget similaire est alloué au soutien au monde associatif. Nous n'abandonnerons aucune association et nous réalisons des points réguliers avec eux pour les accompagner dans cette période délicate.

Les associations à caractère social verront l'ensemble de leur subvention débloquée dès ce conseil. La situation de grande précarité et d'aggravation de la pauvreté qui touche nos concitoyens oblige à une telle responsabilité de notre part.

Les associations culturelle et sportives verront 50% de leur enveloppe débloquée dès ce soir. Des consultations détaillées sur leurs activités et leurs besoins auront lieu d'ici la rentrée pour ajuster leur accompagnement lors de notre conseil de rentrée en Septembre.

Nous maintenons un fort soutien au monde associatif tout en respectant la vigilance réclamée par l'Etat et la Cour régionale des comptes pour que les subventions correspondent à des activités et des manifestations réelles.

Nous remercions l'ensemble des acteurs associatifs de leur disponibilité et de leur engagement pour la Ville et la vie toulousaine !

Dans la lutte contre la Covid-19, la municipalité prend toute sa part. Ainsi après avoir accueilli un centre de vaccination dès janvier, nous apportons notre soutien dans l'augmentation des capacités de vaccination. Le gymnase Maitrepierre est ainsi mis à disposition, le personnel municipal permettant le bon fonctionnement de ce dernier est doublé ! Nous ne reculons devant rien pour permettre à chacun de pouvoir obtenir un vaccin, au cœur de la lutte contre le virus.

L'Etat n'est pas à la hauteur depuis le début de cette crise. Après le scandale des masques, après le scandale des tests, le scandale de la vaccination est une nouvelle illustration de la déconnexion du pouvoir central et des territoires. Alors que nous connaissons notre territoire et que nous pouvons agir avec toute la rapidité nécessaire : nous avons déménagé notre centre de vaccination en une soirée, la confiance manque !

Les coûts engagés par les communes ne sont pas pris en compte pour espérer une quelconque compensation. Nous chiffrerons avec l'Association des Maires de France pour que l'Etat sache ce que les communes ont investi pour rendre possible cette lutte contre le virus.

Nous souhaitons la victoire contre le virus, mais nous ne voulons pas que l'Etat oublie le rôle joué par les collectivités territoriales.

Je tiens à remercier tous les élus, tous les services municipaux mais plus largement tous les soignants, les personnels et les bénévoles de la Croix-Rouge qui se mobilisent pour réussir cette campagne. Ils sont sur le terrain 7j/7 !

Avant de passer à l'examen de nos délibérations, essentiellement budgétaires, je vous informe de notre prochain Conseil municipal qui se tiendra le 22 Juin prochain.

1) FINANCES : BUDGET GENERAL

Ce point va appeler différents votes :

- Le compte de gestion 2020 ;
- Le compte administratif 2020 ;
- L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;
- Le niveau de vote du Budget Primitif 2021 ;
- Le vote du Budget Primitif 2021 ;
- Le vote des taxes fiscales pour l'année 2021 ;
- La gestion des AP/CP 2021.

Le budget primitif 2021 ainsi qu'une présentation synthétique pour chacun de ces documents budgétaires sont joints en annexe.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

a) Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 a été adressé par le Trésorier Principal de Toul-Collectivités, étant conforme au compte administratif 2020, il n'appelle aucune observation.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que ce document n'appelle aucune observation, ni réserve.

M. RIVET présente la délibération suivante :

b) Compte administratif 2020

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Par conséquent, l'application des dispositions tirées de l'article L. 2121-14 susvisé prive tout membre d'une assemblée délibérante empêché ou absent de la possibilité de donner son pouvoir à l'ordonnateur (maire ou président) lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif et la délibération s'y rapportant doivent être signés par le président de séance et non par l'ordonnateur.

La présente délibération inclut une note explicative permettant une vision et une lecture synthétique du compte administratif de l'exercice 2020.

Considérant que M. HEYOB, 1er adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. HARMAND, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. HEYOB pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Désigne son président de séance en la personne de M. HEYOB ;
- ✓ Approuve la synthèse du Compte administratif 2020 du Budget général ci-annexée.

M. HARMAND, ayant quitté la salle, et son pouvoir, ne prenant pas part au vote.

Le Compte Administratif 2020 du budget général est consultable en Mairie, au service Finances aux heures ouvrables.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

c) Reprise des résultats 2020 et affectation 2021

Le compte administratif de 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 3 216 451,39 €, il est proposé au Conseil municipal d'affecter ce montant en section de fonctionnement :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2020	1 427 931,92
Résultat de l'exercice 2019	2 943 657,82
Résultat à affecter au BP 2021	4 371 589,74
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2020	138 618,22
Résultat de l'exercice 2019	-1 479 599,60
Solde d'exécution d'investissement	-1 340 981,38
Reste à réaliser investissement 2020	185 843,03
Besoin de financement	-1 155 138,35
Affectation du résultat de fonctionnement	
Couverture de besoin de financement	1 155 138,35
Affectation en réserve (en recette d'investissement)	
Report de l'excédent de fonctionnement	3 216 451,39

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget général comme énoncé ci-dessus.

M. HARMAND, M. RIVET, M. MARTIN-TRIFFANDIER, M. BOCANEGRA, Mme LE PIOUFF, Mme LALEVEE, Mme EZAROIL, Mme BONJEAN, Mme GUEGUEN, Mme ALLOUCHI-GHAZZALE, M. BENARD, M. DE SANTIS, M. ADRAYNI, M. VERGEOT, M. MOREAU, Mme

CAULE, Mme DICANDIA, M. HEYOB, Mme SCHMITT, Mme MASSELOT et M. ERDEM présentent la délibération suivante :

d) Budget Primitif 2021 et niveau de vote

M. MANGEOT s'associe aux remerciements des services et des élus qui ont travaillé à leurs côtés sur la présentation du budget. Son commentaire s'inscrit dans la continuité de ses précédentes allocutions lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir que le budget est équilibré, ce qui se confirme ce soir. Il est heureux de constater que les dépenses de fonctionnement, et notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel, sont tenues nonobstant les quelques appréhensions émises suite à la réorganisation des services qui semblait recourir un peu trop à l'embauche. Cela permet à la collectivité de ne pas recourir au levier fiscal ce qui est une bonne chose. Il note enfin que le niveau d'investissement est au rendez-vous ce qui est un point capital car il va falloir que les collectivités, et plus particulièrement la commune de Toul, soient au rendez-vous de la relance, l'investissement public étant avant tout l'investissement des collectivités territoriales. Il ajoute qu'aujourd'hui, étant tous dans le même bateau, et s'inscrivant dans une logique de réussite de la collectivité, lui et ses colistiers voteront donc pour le budget primitif 2021.

M. HARMAND se dit à son tour satisfait que le groupe de M. MANGEOT vote pour le budget présenté, budget qui correspond en beaucoup de points aux budgets précédents qu'il n'avait pas votés.

M. HARMAND ajoute qu'il ne faut, en effet, pas oublier que 75% de l'investissement public en France provient des collectivités territoriales. Donc si les collectivités territoriales n'ont pas les moyens d'être au rendez-vous de ce plan de relance, en cette période de crise, alors le pays ne pourra pas redémarrer. Et c'est bien pour cela que l'Etat a mis en place différents dispositifs, dispositifs dont peut se saisir la collectivité car elle dispose des capacités financières nécessaires et a toujours eu une gestion saine ces dernières années.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 par chapitre et sans opérations détaillées pour la section d'investissement, et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Vous trouverez, ci-annexée, la présentation générale du Budget Primitif 2021.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

e) Taux de fiscalité pour l'année 2021

La Ville de Toul n'a pas eu recours au levier fiscal depuis l'année 2011 et la municipalité propose de ne pas faire évoluer les taux communaux de fiscalité locale en 2021, corroborant un engagement en faveur des contribuables toulousains.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, la réforme de la fiscalité locale a eu pour conséquence la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement afin de compenser les pertes de recettes. A ce titre, les communes récupèrent la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et un nouveau taux d'imposition de référence.

Ce taux de référence est égal à la somme du taux communal de foncier bâti 2020 et du taux départemental de foncier bâti 2020.

	Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties
Taux communal 2020	19,29%
Taux départemental 2020	17,24%
Taux de référence communal 2021	36,53%

Il est proposé de conserver le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties au niveau voté en 2020, soit 10,57%.

La taxe d'habitation reste applicable sur les résidences secondaires du territoire communal et le taux est figé législativement au niveau de 2019, soit 18,57%.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition de fiscalité suivants pour 2021 :

	Taux 2021
Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties	36,53%
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties	10,57%

Mme SCHMITT, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

f) Mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est un outil d'information et de pilotage financier qui permet d'identifier et de planifier le programme d'investissement.

Le PPI est actualisé chaque année pour ajuster les prévisions et se décline en autorisations pluriannuelles dits « AP » (limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées) et les crédits de paiement (CP) qui matérialisent les AP dans la limite supérieure des dépenses autorisées.

Pour 2021 de nouveaux projets de mandat sont inscrits :

- Dispositif Intracting : Dans la continuité du précédent mandat et conformément à la délibération prise le 15 décembre 2020, la Ville s'engage dans le dispositif Intracting qui permet de financer des travaux énergétiques pour diminuer les consommations grâce à un financement vertueux.
- Restructuration du plancher du Musée : Une opération d'ampleur nécessaire sur une partie des pièces du Musée afin de préserver la sécurité des biens et des personnes.
- Conformité électrique de la Cathédrale Saint-Etienne : Une opération visant à la sauvegarde de l'édifice à travers la mise en conformité des installations électriques et de la mise en lumière.

L'état d'avancement et de modifications des programmes inscrits au titre du PPI :

- Réhabilitation des courts extérieurs de tennis

L'AP est réajustée de +205 075,92 € pour intégrer l'ensemble des surcoûts lié à l'opération :

- La plus-value sur les travaux : Risque lié aux inondations (45 000 €), étude de sol avec terrassement plus profond que prévu (54 000 €), l'Architecte des

Bâtiments de France qui impose un style de bâtiment précis (48 000 €), création d'un réseau d'assainissement (24 000 €), autres aléas de chantiers.

- La revalorisation des honoraires du maître d'œuvre : 13 200 €

Il est à noter qu'une recherche de subvention complémentaire sera réalisée afin de compenser la hausse du coût du projet.

- **Acquisitions foncières**

Ajustement de l'AP à hauteur de – 112 469,08 € suite à l'annulation de l'acquisition prévue pour l'immeuble 21 rue Michatel et l'ajustement du prix d'acquisition du 16-18 rue des tanneurs.

- **Vidéoprotection**

Augmentation de l'AP suite à l'extension du système de vidéoprotection avec un montant complémentaire inscrit de +137 227,06 € afin de couvrir les dépenses pour l'implantation de 10 caméras et de travaux d'aménagement du Centre de Supervision Urbain (mobiliers, climatisation...)

A noter que les AP de la rénovation des bas-côtés de la Cathédrale ainsi que la réhabilitation du site de la Baignade des Chevaux sont ajustées de manière à clôturer ces lignes dans le PPI.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'avancement et de modifications des programmes inscrits au titre du PPI :

n° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
	AP votée	Révision à réaliser	AP total cumulée	Crédits de paiement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	Crédits de Paiement estimés au titre de l'exercice 2021 y compris RAR	Reste à financer pour N+1,N+2,...
Reconquête de Centre ancien	3 500 000,00 €		3 500 000,00 €	0,00 €	546 000,00 €	2 954 000,00 €
Cathédrale : Rénovation des Bas-côtés Nord et Sud	1 636 316,30 €	-14 654,36 €	1 621 661,94 €	1 620 432,84 €	1 229,10 €	0,00 €
Réhabilitation du site de la Baignade des Chevaux (bâtiment et VRD)	738 316,67 €	-711,55 €	737 605,12 €	736 450,49 €	1 154,63 €	0,00 €
Réhabilitation des courts extérieurs de tennis	600 300,00 €	205 075,92 €	805 375,92 €	5 017,92 €	800 358,00 €	0,00 €

Effacement de réseaux (avec éclairage public)	547 200,00 €		547 200,00 €	334 865,94 €	97 000,00 €	115 334,06 €
Acquisitions foncières	500 900,00 €	-112 469,08 €	388 430,92 €	20 890,29 €	45 842,27 €	321 698,36 €
Vidéoprotection	499 750,16 €	137 227,06 €	636 977,22 €	422 214,99 €	214 762,23 €	0,00 €
Rénovation de la Salle du Trésor	441 900,80 €		441 900,80 €	322 184,62 €	119 716,18 €	0,00 €
Renforcement Eclairage Public	212 400,00 €		212 400,00 €	36 245,68 €	72 500,00 €	103 654,32 €
Intracasting	650 000,00 €		650 000,00 €	0,00 €	253 000,00 €	397 000,00 €
Restructuration du plancher du Musée	1 050 000,00 €		1 050 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	975 000,00 €
Conformité électrique de la Cathédrale	864 000,00 €		864 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	804 000,00 €
TOTAL	11 241 083,93 €	214 467,99 €	11 455 551,92 €	3 498 302,77 €	2 286 562,41 €	5 670 686,74 €

Mme SCHMITT, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

2) FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toul possède un important tissu associatif qui fait vivre au quotidien de nombreux secteurs de la vie locale. Que ce soit dans les domaines du culturel, du sport, du social ou du commerce, les membres des associations sont des acteurs majeurs pour animer et faire vivre la cité.

La Ville de Toul accorde aux structures associatives une aide importante tant par les subventions que par les aides indirectes telles que la mise à disposition de locaux, de matériel et le soutien technique des services municipaux. L'attribution de ces subventions aux associations permet de soutenir leurs actions sur le territoire toullois et de développer de nouvelles activités pour les habitants.

En 2020, la municipalité a décidé de continuer à verser des montants similaires aux autres années, et ce, malgré le ralentissement global des activités menées par les associations en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. De plus, un nombre important d'associations n'ont pu se réunir pour réaliser leur assemblée générale et produire les pièces nécessaires lors du dépôt de leur dossier de demande de subventions.

Force est de constater que la situation sanitaire ne s'améliore pas sur ce premier trimestre 2021 et que l'activité des associations s'en trouve impactée, de manière très disparate d'une structure à l'autre. Dans ce cadre, et afin de prendre en compte du mieux possible la situation réelle vécue par chaque entité, il est proposé d'adapter les attributions de subventions pour l'année 2021, de la manière suivante :

- Associations à vocation sportive, éducative et culturelle : attribution d'une subvention à hauteur de 50% du montant versé en 2020. Une étude détaillée et au cas par cas des demandes de subventions de ces associations est en cours, afin de verser une subvention conforme à la situation financière de chacune d'entre elles et de l'avancée des actions menées. Une délibération complémentaire d'attribution de subvention est programmée lors d'un prochain conseil municipal afin de pouvoir compléter les aides le cas échéant.
- Associations à caractère social et commerçant : attribution sur la base des demandes réalisées pour 2021. Ces structures sont en première ligne dans cette crise sanitaire et la municipalité souhaite continuer à soutenir entièrement les actions menées. Ainsi, après les nombreuses aides, financières et logistiques, apportées aux commerces lors de l'année 2020, la Ville reste aux côtés des commerçants et proposera son soutien pour relancer la consommation d'une part et favoriser le dynamisme commercial d'autre part.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations et organismes suivants :

SPORTS / SCOLAIRES			
Association	Projets	Montant 2020	Montant 2021 (50 % du montant attribué en 2020)
1° Compagnie d'Arc du Toullois	Concours salle 10/2021, concours TAE 06/2021, création section handisports, forum des associations Toul, aménagement terrain de parcours à Pagney, travaux terrain extérieur	950 €	475 €
Exceptionnelle	Remplacement stramits	0 €	796,50 €
Actions Développement Plongée	Formation des niveaux AH10 et 3 (Incertitudes dues à la crise sanitaire) Prévion de sorties clubs en gravière et en mer	1 330 €	665 €
Aïkido Club Toullois	Pratique de l'aïkido, participation au forum des associations, participation à des journées interclubs, organisation de stages	760 €	380 €
AL Toul Badminton	Etude de la pratique du badminton en plein air, pour les beaux jours et pour tous les publics	950 €	475 €
ALTCK Club Canoë Kayak *	Si les conditions le permettent reprise du sport en entreprise, teambuilding, dragon boat SOP; développement des sections sportives lycée/planète kayak, activités estivales DRAGON des remparts, location et parcours à énigmes, accueil des jeunes de la chaumière avec des stages, projet "pagayer pour s'insérer" avec des publics éloignés de la pratique sportive	4 000 €	2 000 €

AL Toul Cyclotourisme VTT *	Participation à différents concours et critères, organisation d'un séjour "jeunes" et "adultes", organisation d'une bourse aux vélos, développement de la section sportive, développement d'une cellule de communication	5 000 €	2 500 €
Arts Martiaux Toulois *	Participation aux différentes compétitions nationales européennes et mondiales de nos compétiteurs, forum des associations, action d'ouverture pour les personnes en situation de handicap, organisation de plusieurs stages, organisation d'événements et de rencontres au niveau régional, organisation de notre traditionnelle fête de fin d'année avec démonstrations et remise de récompenses, suivi d'un temps festif	6 000 €	3 000 €
	Accompagnement sportif de haut niveau	1 000 €	500 €
Alliance Judo du Toulois (AJT)	Journée d'animation "petits tigres", démonstration lors de la fête de la croix de metz du 1/05.	2 850 €	1 425 €
Exceptionnelle	Aide apportée pour la pratique du sport dans les locaux adaptés	400 €	400 €
Alliance Leucquoise de Judo	Organisation de stages en février ou avril en fonction des possibilités	3 800 €	1 900 €
AS Haltérophilie Force de Toul	Organisation de petites compétitions, rédiger des fiches d'utilisation des machines, rajeunir l'image du club, création d'un nouveau logo, publicité et forum des associations	1 425 €	712,50 €
ASC Toul Ecrouves Tennis de Table	Coupes de Meurthe-et-Moselle, championnat départemental et régional par équipes, finales départementales, finales des coupes jeunes et adultes	1 140 €	570 €
Billard Club Toulois	Reconduction de toutes les activités dès l'autorisation de reprise du fonctionnement club	750 €	375 €
Noble Art Toulois (Boxe Anglaise Touloise)	Pratique de la boxe anglaise	1 140 €	570 €
Cercle d'Escrime de Toul *	Participation au forum des associations/organisation d'un tournoi/participation à des récompenses	7 125 €	3 562,50 €
Club Bouliste Toulois	6 concours promotion	950 €	475 €
Club Patinage Artistique Toulois	Gala de patinage	1 140 €	570 €
Espérance Toul Basket *	Développement du basket hors compétition, mise en place d'actions événementielles en collaboration avec les associations sportives et culturelles de la Ville	16 800 €	8 400 €
Espérance Toul section Tir	Formation, achat matériel	2 375 €	1 187,50 €
Football Club de Toul *	Formation, recrutement toutes catégories et formation, développement du foot féminin, organisation de stages et de tournois	16 150 €	8 075 €

Mouvement de la jeunesse Franco-turque de Toul	Futsal tournoi, musculation, fête du 1er mai, brocante, organisation sorties culturelles soirées et animations, organiser un voyage culturel	1 900 €	950 €
Moto Club Le Flirotin	Diverses sorties organisées, remise en formation conduite moto avec Go Formations, partenariat une rose un espoir, rallye moto	600 €	300 €
Espérance Toul Gymnastique *	Formation, prévention, sensibilisation, accessibilité pour tous, redynamiser le club, investissement dans le matériel	6 175 €	3 087,50 €
Gymnastique Volontaire	Sport santé, sport ado, création d'un site internet, investissement dans du matériel, multiplication d'intervenants pour varier les propositions	380 €	190 €
Golf d'Avrainville	Organisation et participation rencontres et compétitions, accueil de classes, développement de l'école de golf, animations diverses	400 €	200 €
Hockey Club de Toul	Matches sous forme de plateaux pour les petits, partenariat avec le club d'Amnéville pour l'entraînement et matches	500 €	250 €
Jeunesse active	Paint ball au fort paint, cirque arlette gruss, sortie culturelle metz, visite de la ville de Lyon, zoo d'amnéville, gala international	3 700 €	1 850 €
Jeunes Citoyens en Action *	Pratique du football et promouvoir le foot féminin dans les quartiers populaires, promouvoir musculation et course à pieds tout âge, créer plusieurs équipes féminines, réunion de sensibilisation des jeunes face à l'exclusion et la radicalisation	16 150 €	8 075 €
Karaté Club de Toul	Les activités et événements seront réalisés en fonction de la situation évolutive de la crise sanitaire covid19	760 €	380 €
Nouvelle Génération Toulaise *	Continuer à travailler autour des jeunes et obtenir le label école de football délivré par la FFF, maintenir les couleurs du football toulais au niveau régional, organisation d'un stage aux vacances de pâques et toussaint, continuer à être le seul club de Toul à s'investir dans le Plan Educatif Fédéral	7 800 €	3 900 €
Tennis Club de Toul *	Coupe avenir jeunes, tournois pour tous, entraînement physique renforcé, sport santé (prescrimouv), sport entreprise, plan de relance pour augmenter le nombre de licenciés	7 600 €	3 800 €
Toul Handball Club *	Stages jeunes à chaque petite vacance, formation jeunes arbitres, tournoi amical, fête du club, composer une équipe handi'sport	7 600 €	3 800 €
Touring Plongée Nancy Toul	Fête des 10 ans d'installation du club de plongée au centre aquatique pour les habitants du toulais et les plongeurs des environs	760 €	380 €
Triathlon Toul Team	Toutes les activités liées au triathlon	475 €	237,50 €

Twirling Club de Toul	Participation à toutes les compétitions départementales régionales et nationales, organiser une manifestation régionale à Toul.	1 425 €	712,50 €
Union Sportive Valcourt	Organisation d'un tournoi en juin avec 20 équipes départementales invitées.	350 €	175 €
Union Sportive de Toul Athlétisme *	Six jours du toulais (du 20 au 26 juin 2021), trail des côtes de Toul (14 mars 2021), courses de jeunes, organisation éventuelle d'un tour interclubs, action nouvelle 1ère édition d'un Ekiden (course marathon par équipes) le 12 septembre 2021	8 075 €	4 037,50 €
US TOUL Aviron *	Tête de rivière, participation aux championnats	12 000 €	6 000 €
	Accompagnement sportif de haut niveau	2 000 €	1 000 €
US Toul Natation *	Accompagnement d'un sportif de haut niveau pour la qualification aux championnats d'Europe, réflexion sur la mise en place d'une section sportive natation en partenariat avec la CC2T et lycée Majorelle	8 100 €	4 050 €
DDEN	Coordination, formation, information des DDEN, soutien ponctuel aux projets pédagogiques des écoles	135 €	67,50 €
AS. JB Vatelot	Activités proposées : futsal, volley, tennis de table, badminton, découverte de nouvelles activités : spikball, activités UGSEL 54	330 €	165 €
AS. Collège Rigny	Démonstration lors des portes ouvertes du collège, sortie match de haut niveau, olympiades des collèges, tournoi tennis de table, tournoi futsal	465 €	232,50 €
AS. Collège Valcourt	Faire découvrir de nouveaux sports, compétitions, créer une dynamique au sein du collège.	465 €	232,50 €
AS. Lycée Majorelle	Activités réduites pour le respect des protocoles sanitaires, actuellement mise en place d'un créneau de musculation formule loisirs en volley et badminton, défis nen ergonmètre	530 €	265 €
Toul Urban Sports Associations	Développement des cours de bmx freestyle, formation de 2 animateurs FFC, un entraîneur FFC et 2 arbitres FFC, participation à la coupe de France bmx freestyle	500 €	250 €
SOUS-TOTAL SPORTS / EDUCATION		165 210 €	83 601,50 €

CULTUREL			
Association	Projets	Montant 2020	Montant 2021 (50 % du montant attribué en 2020)
Radio Déclic *	Promotion de la ville de Toul et du toulais, des animations et du patrimoine, de la vie des quartiers et économique	3 000 €	1 500 €
Exceptionnelle	Participation à l'anniversaire des 800 ans de la Cathédrale	0 €	1 500 €
Club Philatélique du Toulais	Participation à l'anniversaire des 800 ans de la Cathédrale	400 €	200 €
Club de Scrabble	Intervention dans les foyers-club de personnes âgées (si possible) Développer le scrabble scolaire avec les enseignants volontaires en primaire et collèges	300 €	150 €
Cercle d'Etudes locales du Toulais	Conférences publiques, organisation du Prix Moselly, sorties découvertes, gestion du site Etudes Toulaises et Edition, visites culturelles et d'exposition.	350 €	175 €
CELT Etudes Toulaises	Publications trimestrielles de la revue Etudes Toulaises	1 900 €	950 €
Les Amis du Musée de Toul	Promotion du Musée et achats pour le musée Actions annulées en 2020 (Covid-19)	600 €	300 €
Jeunes Amis du Musée	Pas de carnaval prévu en 2021, mais animation pour Halloween (si possible)	200 €	100 €
Lyre Toulaise	Rénovation du local de répétition, formation du chef de musique, recrutement de musiciens, pas d'autres activités en raison du contexte sanitaire	3 800 €	1 900 €
Chorale à Cœur Joie	Participation aux activités des ACJ : congrès en avril, journée festive à Pont-à-Mousson le 04 juillet Projet de participer aux 800 ans de la Cathédrale par des concerts	700 €	350 €
Compagnie de danse du Toulais *	Préparation spectacles de fin d'année à l'Arsenal Ateliers jazz, Hip-Hop, Contemporain ---> ballet "il était une fois" en juin 2021 Casse-Noisette en novembre-décembre 2021, en partenariat avec le Rotary-Club	2 940 €	1 470 €
Les Amis des Arts du Toulais	Exposition fin mars- début avril (Les personnages imaginaires) Salle Aragon En juin (Les Jardins du toulais), forum des associations en septembre, Participation à l'atelier chars de la St Nicolas et au Feu de la St Jean	700 €	350 €

Théâtre du Moulin *	Production de spectacles amateur Contribution au partenariat dans la gestion du lieu au service des différents publics	2 000 €	1 000 €
Tota Compania *	L'Ecole et stages Jeune public, actions de mobilisation contre le racisme, l'antisémitisme et 'Chemins artistiques', domaine du développement durable, création "Ne songez qu'à m'aimer", festivals Pro et amateur	18 000 €	9 000 €
Exceptionnelle	Festival Renc'arts du 19 au 30 avril 2021 : projet lié à "Chemins artistiques" pour les enfants (exposition itinérante).	2 500 €	2 500 €
MJC *	Fonctionnement de la Mjc avec entre autres : AJC - Ctoulse - semaine 'Egalité, Fraternité, agissez' , ateliers sport santé, découvertes, théâtre d'impro, chorales, samedis découvertes , vacances d'artistes...	64 000 €	32 000 €
Exceptionnelle	Projet Orchestres à l'école et au collège, afin de créer des passerelles avec les familles, les associations et acteurs de terrain. Permettre aux enfants de développer leurs compétences sociales et scolaires et lutter contre le décrochage scolaire, les discriminations et la délinquance. Prévision de doubler le nombre d'élèves concernés (de 80 à 175)	5 000 €	10 000 €
Exceptionnelle	Projet Battles de Hip-Hop : favoriser la rencontre et la mixité scolaire en fédérant des danseurs, clubs et associations issues de la région Grand Est. D'autres artistes sont associés : rap, slam, bmx, graff...	500 €	500 €
Résistants du Toulinois	Cérémonies patriotiques, conférences publiques, témoignages dans les écoles, lycées, collèges, auprès des associations	150 €	75 €
Souvenir Français	Cérémonies patriotiques, cérémonie de la Flamme de l'Espoir, interventions dans les établissements scolaires, projets avec d'autres communes, dont restauration Monument aux Morts de Fontenoy et stèle, hommage aux résistants du toulinois et Alfred Clamadieu	700 €	350 €
Comité de Loisirs des Agents de la Ville et du CCAS	Programmation 2020 non réalisée et reportée en 2021 : sorties Paris - Verdun - EuropaPark - Marché de Noël à Colmar - St Nicolas des enfants/retraités Participations : Rencontres Football, fête de la Musique, JDM, chalets de Noël	14 500 €	7 250 €
Lidbeau - Chapelle Templière	Poursuite des travaux de restauration Organisation de "samedis travaux" à compter de mars Chantier REMPART Organisation Journées du patrimoine 10 ans de l'association	500 €	250 €

Groupe Photo Malraux	Participation aux manifestations sur la ville de Toul Reportages photos : festival Renc'Arts, - JDM - Mondial Air Ballons Expo à la Médiathèque, au Musée, au Centre Malraux. 800 ans de la Cathédrale Toul. Ateliers photos, formations et tutorat. 9° concours photos (annulé en 2020) sur le thème des clochers.	700 €	350 €
Compagnie du Sens Caché	Ateliers dans différentes structures, diffusion spectacles créés, coordination St Nicolas, continuité de collectif et festival "Echappées".	2 000 €	1 000 €
Comité des Fêtes de Toul	Salons : En Energies et Santé autrement, des Vins, du Savoir-Faire Sorties culturelles Participation aux manifestations de la Ville	500 €	250 €
ART SCENE DANSE	Reprise de démonstrations dans divers lieux de la ville Investissement dans les projets de la ville : 800 ans Cathédrale, St Nicolas. Ateliers adaptés avec les établissements médico-sociaux Projet de captation vidéo mettant en valeur le travail des élèves	3 500 €	1 750 €
Une Oasis, une Ecole	Aide à la scolarisation du centre d'enfants à Atar, participation à l'action de sensibilisation à la scolarisation des jeunes filles dans l'Adrar, avec les "lueurs de l'espoir", participation avec les écoles du toulinois Aide au développement local par approvisionnement en eau douce au village d'Aghmour Actions de sensibilisation à la solidarité internationale	500 €	250 €
La Rose des Sables	Spectacle du 1er mai, fête de la Musique, journée de la femme Projet de réunir toutes les associations de danse toulouses pour un spectacle annuel	500 €	250 €
La Petite Boucherie	Peinture des locaux, programmation de 6 expositions, ateliers personnes fragilisées, concert, conférence et soirée poésie	300 €	150 €
KEL TOULOUS	Manifestations locales selon évolution de la pandémie Au Burkina, achat au collège de Guirgo, d'un ordinateur et d'une imprimante, construction de tableaux extérieurs, installation de panneaux solaires Financement d'une classe d'un centre professionnel aux métiers du bâtiment, sur le site de Kamboinsim	300 €	150 €

Mémoires de Guerres en Lorraine	Participation aux 800 ans de la Cathédrale : photos périodes de guerre, reportage vidéo Participation aux différentes commémorations (si possible) en tenue d'époque Nouveau documentaire sur M. Stephan Lewandowski, résistant puis déporté (projet à Citéa).	600 €	500 €
Les Toul's Badours	Répétitions de scénettes et pièces médiévales Activités théâtre : bricolage	400 €	200 €
Exceptionnelle	Création d'une pièce spécifique pour les 800 ans de la Cathédrale. Création de personnages (type statues) en partenariat avec Alexandra Faccini. Création de costumes pour l'association toulaise d'Echecs pour un jeu d'échecs grandeur nature.	0 €	400 €
Le Pélican	Préparation de l'expo et des conférences : Rôle de la Cathédrale dans l'expansion du gothique sur les terres d'Empire (fin 2021) La Cathédrale dans le XXe siècle (novembre 2021) Conférence sur Jean Pèlerin dit le Viator (printemps 2022)	0 €	1 000 €
Toul & Jeux	Projet autour des 800 ans de la Cathédrale	0 €	310 €
SOUS-TOTAL CULTUREL		134 540 €	78 430 €

COMMERCE			
Association	Projets	Montant 2020	Montant 2021
VITRINES TOULOISES	Saint Valentin Fête des mères, fête des pères Pâques Foire de Saint Cloud Jardin du Michel Marché médiéval Marché nocturne Salon du mariage Fêtes de Noël	13 000 €	13 000 €
SOUS-TOTAL COMMERCE		13 000 €	13 000 €

SOCIAL			
Association	Projets	Montant 2020	Montant 2021
Actie-Services	Elle entre dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'Economie Sociale et Solidaire, Elle a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou morales.	4 800 €	4 800 €
Amicale des donneurs de sang	Promouvoir le don du sang, les dons de moelle osseuse et organiser les collectes de sang à Toul.	500 €	500 €
ART de Toul - Association des Retraités du Toulouais	Objet : Distribution de colis de printemps et de Noël, goûters récréatifs, loto et voyages, initiation à l'informatique, ...	1 800 €	1 500 €
ASCMT - Association Socio-Culturelle des Maghrébins du Toulouais	Activités socio-culturelles, activités cuisine-jardin, cours de langue arabe / scolarisation, sorties pédagogiques, aides aux personnes âgées contre l'isolement, animation de quartier.	5 700 €	5 500 €
CIDFF Centre d'info sur droits des femmes et des familles	Exercer une mission d'intérêt général confiée par les services de l'Etat en vue de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Le centre informe, oriente et accompagne les publics dans les domaines de l'accès aux droits, la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, l'emploi, la formation, l'accès aux droits et à la santé.	3 500 €	3 500 €
Club d'animation Saint Charles	Promouvoir et favoriser toutes les recherches de la vie sociale des résidents âgées au centre hospitalier St-Charles. Soutenir financièrement les projets-actions mises en place par le service animation du pôle gériatrique du centre hospitalier St-Charles.	1 700 €	1 700 €
Femmes Relais	Intégration et insertion des ressortissants étrangers et primo arrivants par l'apprentissage du français. Différents ateliers sont et vont être mis en place : jardinage, cuisine, fitness, marche à pied, informatique, cours de français, dentelles au fuseau, cours de piscine. Une médiatrice, un service civique et des bénévoles favorisent l'insertion en les aidant à communiquer avec les organismes d'Etat et autres institutions.	6 000 €	6 500 €

Exceptionnelle	Réalisation de livrets ainsi que de la dentelle aux fuseaux (pour les 800 ans de la Cathédrale)	0 €	500 €
Mosaïque CLAS	Favoriser les relations familles-école pour améliorer la réussite scolaire et de lutter contre l'illettrisme, éduquer à la citoyenneté et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Elle met en place des actions permettant de développer l'ouverture culturelle et le lien social.	9 800 €	9 800 €
Mosaïque RPT		2 500 €	2 500 €
Club des Seniors de la Ville de Toul	Animations et activités en faveur des seniors à partir de 55 ans pour éviter l'isolement et encourager les échanges (jeux-travaux manuels, repas-gouters à thème, danses country et salon, sorties-séjours,...).	3 500 €	2 000 €
PAR HAND 54	L'association d'handicapés de parents et sympathisants a pour but de rassembler les parents d'handicapés et les adultes handicapés afin de les aider dans toutes les opérations favorisant l'insertion des handicapés adultes dans la vie active, promouvoir ou soutenir les actions leur facilitant la vie courante.	150 €	150 €
Secours Catholique	Venir en aide aux personnes en situation de précarité pour lutter ensemble contre les causes de pauvreté et d'exclusion. Eveil à la scolarité et apprentissage du français	650 €	660 €
Croix Rouge - Comité de Toul	Venir en aide aux personnes en difficultés, actions humanitaires et sociales, secourisme,...	2 100 €	2 000 €
Comité Toullois Promotion Santé	Susciter et développer un programme de prévention centré sur le thème "Environnement individuel et santé "dans le Toullois et à Toul.	475 €	475 €
Une Rose/Un espoir	Collecter des dons pour la ligue contre le cancer de Lorraine	800 €	800 €
NOS TISSAGES	Favoriser l'expression des habitants de la Ville, réunir les habitants et valoriser les idées exprimées, favoriser les rencontres des habitants, participer aux instances de pilotage du contrat de ville,.....	1 200 €	800 €
Association culturelle Franco Turque de Toul	Mener des activités culturelles, sociales et sportives, proposer des formations diverses, cours de langues turque et française, cours d'informatique de danses de couture et de broderie. Regrouper toutes les personnes intéressées par les échanges de culture et coutumes afin de mieux se connaître. Autres activités : kermesse, salle de jeux, cuisine, sorties loisirs, sport, fête nationale des enfants,...	2 000 €	2 000 €

France Victimes 54	Association ayant pour mission l'accompagnement des personnes victimes et de leurs proches dans le cadre : d'infractions pénales et en particulier d'actes de terrorismes, d'accidents collectifs, de sinistres sanitaires, industriels, alimentaires ou de santé publique, d'accidents écologiques, industriels, de catastrophes naturelles, ou encore de discriminations et d'atteintes aux droits fondamentaux.	800 €	800 €
A.E.I.M.-ADAPEI 54	L'association a pour but d'accueillir et accompagner les adultes et les enfants en situation de handicap intellectuel, et leurs familles, sur la Meurthe et Moselle.	100 €	100 €
SOUS-TOTAL SOCIAL		48 075 €	46 585 €

BONS ALIMENTAIRES			
Association	Projets	Montant 2020	Montant 2021
Restaurants du Cœur de Meurthe et Moselle	Venir en aide aux personnes en difficultés, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion notamment par la distribution de denrées et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.	2 199,14 €	2 200 €
Croix Rouge - Comité de Toul	Venir en aide aux personnes en situation de précarité, distribution alimentaire, épicerie sociale, vestiboutique, secourisme, colonie de vacances, aide mobilière	2 200 €	2 200 €
SOUS-TOTAL BONS ALIMENTAIRES		4 399,14 €	4 400 €

* Il est rappelé que toute subvention accordée à une association ou à un organisme faisant l'objet d'une convention avec la Ville est versée selon les modalités définies préalablement dans cette convention.

Mme CHOPIN et M. SIMONIN s'abstenant.

Mme LE PIOUFF présente la délibération suivante :

3) FINANCES : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire qui a fortement impacté la structure de son budget, notamment avec une diminution importante des recettes, le CCAS continue de mener sa politique sociale dans un contexte d'incertitudes.

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2021, une somme de 1 414 700 € a été inscrite en dépense de fonctionnement, au titre de la subvention en faveur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette subvention permettra au CCAS de compléter le financement de l'ensemble des actions prévisionnelles mentionnées au budget primitif et de couvrir ses besoins de trésorerie en attendant le vote du budget du prochain exercice comptable.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention au compte 657362, au fur et à mesure des besoins de trésorerie du CCAS.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

4) FINANCES : PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE, POUVOIR DE POLICE DU MAIRE, AVEC LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Le protocole, présenté au Conseil municipal, a pour objet de définir entre le Maire de Toul et le Procureur de la République de Nancy, les modalités d'application du Rappel à l'Ordre, pouvoir de police du Maire introduit par l'article 11 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et régi par l'article L.132-7 du Code de la Sécurité Intérieure.

Cet article dispose que : "Lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publique, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur".

Le rappel à l'ordre ne peut concerner que des faits relevant d'une qualification contraventionnelle, par un majeur ou un mineur et n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Sous couvert de l'accord du Procureur de la République, ce dispositif de prévention, permet d'apporter une réponse solennelle, non judiciaire et pédagogique, pour des faits d'une importance relative mais nécessitant une réaction institutionnelle.

Cette démarche, instrument parmi d'autres fondés sur l'action sociale et socio-éducative, s'inscrit dans une politique globale de prévention et de partenariat territorial.

En dehors des prérogatives en sa qualité d'officier de police judiciaire, le Maire dispose d'attributions propres en matière de prévention de la délinquance.

Ainsi, sur le ban communal, le Maire de Toul :

- Anime, sur le territoire de la commune, la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre. (Art. L 132-4 du Code de Sécurité Intérieure)

- Intègre le Contrat Local de Sécurité, facette des contrats liés à la politique de la ville dans le respect du plan de prévention de la délinquance arrêté par le Préfet dans le Département de Meurthe et Moselle.
- Préside le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) au titre d'une commune de plus de 10 000 habitants et comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville (Art. L 132-4 du CSI)
- Constate et verbalise les infractions conformément à la réglementation (pour les contraventions aux arrêtés de police du maire, entrave à la circulation, menaces de destruction lorsqu'elles concernent des biens appartenant à la commune, abandon d'ordures, divagation d'animaux dangereux, et l'ensemble des contraventions instaurées pour faire face à l'épidémie de covid-19 par les lois des 23 mars et 11 mai 2020 et leurs décrets d'application, dès lors qu'elles ne nécessitent pas d'actes d'enquête : port du masque par exemple....)

A travers le CCAS de la Ville de Toul, différentes actions de prévention de la délinquance sont entreprises comme un partenariat pour l'exercice de la mission de prévention spécialisée à travers une convention entre le département de Meurthe et Moselle, le CCAS et l'Association Jeunes et Cité.

La procédure de rappel à l'ordre proposée est organisée par le protocole annexé à la délibération et est conjointement élaborée par la Ville et le Procureur de la République.

Ledit protocole, en cours de finalisation, revêt donc un double objectif :

- Préciser le champ d'application du rappel à l'ordre ;
- Garantir, au travers d'une information réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action de la Mairie de Toul et celle du Procureur du Tribunal Judiciaire de Nancy en matière de prévention de la délinquance.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Prend acte que le Maire signera avec le Procureur de la République de Nancy, dans le cadre de ses pouvoirs de police, un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

5) TRAVAUX : ENTRETIEN DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER TOULOIS CLASSE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Chaque année, la commune consacre une partie de son budget à l'entretien de son patrimoine mobilier et immobilier classé au titre des Monuments Historiques.

Plusieurs opérations pouvant être subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) seront engagées à ce titre.

M. LUCOT présente la délibération suivante :

a) Médiathèque : travaux d'étanchéité au droit d'une cheminée

Des fuites d'eau récurrentes survenues à l'automne dernier ont été constatées à la médiathèque au niveau de la salle municipale Jean Pèlerin.

Un diagnostic a permis d'identifier l'origine de ces fuites et d'en imputer la cause à un défaut d'étanchéité d'une cheminée située au-dessus de la salle.

Une intervention est nécessaire pour préserver cette partie de l'ouvrage et résoudre les désordres générés par ces infiltrations au sein de l'établissement.

Les travaux à intervenir seront réalisés par l'entreprise Galland pour un montant prévisionnel de 14 757 € HT. Ils consisteront notamment au remplacement du système d'étanchéité autour de la cheminée et à la reprise des solins.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », et afin de permettre à la Ville de prétendre à une subvention pour cette opération et notamment de la DRAC qui, au titre des travaux d'entretien, peut allouer une subvention plafonnée à 50% du montant HT des travaux soit un montant maximum de 7 378,50 €, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (Etat, DRAC, ...) et à signer tous documents afférents à ces demandes.

M. VERGEOT présente la délibération suivante :

b) Cathédrale Saint-Etienne : révision de la couverture de la salle du Chapitre et de la salle des Archives

Dans le cadre des travaux d'entretien régulièrement menés en la Cathédrale, la Ville procèdera à la révision de la couverture de la salle du Chapitre et de la salle des Archives. Confiée à l'entreprise Galland, cette opération de remaniage de la toiture consistera à la remise en place de tuiles et au remplacement de tuiles de type tiges de bottes cassées.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 4 150,50 € HT.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », et afin de permettre à la Ville de prétendre à une subvention pour cette opération et notamment de la DRAC qui, au titre des travaux d'entretien, peut allouer une subvention plafonnée à 50% du montant HT des travaux soit un montant maximum de 2 075,25 €, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (Etat, DRAC, ...) et à signer tous documents afférents à ces demandes.

M. VERGEOT présente la délibération suivante :

c) Cathédrale Saint-Etienne : restauration de deux cadres

Dans la continuité des travaux de restauration de deux toiles classées du XVIII^e siècle, Saint Nicolas secourant les marins (référence Palissy PM 54000906, 292 x 167 cm) en 2017 et Le Sacré Cœur (référence Palissy PM 54000907, 260 x 180 cm) en 2018 en la Cathédrale

Saint-Etienne de Toul, la Ville souhaite à présent procéder à la restauration des encadrements d'origine de ces œuvres.

Cette opération permettra de restituer les tableaux dans leur ensemble. Ainsi restaurées, ces œuvres exceptionnelles pourront regagner, à terme, leurs emplacements originels au sein des autels qui leur sont dédiés.

La restauration de ces encadrements, contemporains à leurs toiles, requiert une technicité particulière en matière de dorure à la feuille et de patine à l'ancienne, c'est pourquoi la Ville a choisi de confier cette opération à un artisan doreur ornemaniste, l'atelier Linder.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », et afin de permettre à la Ville de prétendre à une subvention et notamment auprès de la DRAC pour cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 5 120 € HT, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (DRAC,...) et à signer tous documents afférents à ces demandes.

M. HEYOB présente la délibération suivante :

d) Porte Jeanne d'Arc : remplacement d'une pierre de taille endommagée

Une intervention au droit de la Porte Jeanne d'Arc est nécessaire afin de remplacer une pierre de taille endommagée, située à la base d'un pilier. Cette opération ponctuelle sera confiée à l'entreprise vosgienne Piantanida pour un montant prévisionnel de 900 € HT.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », et afin de permettre à la Ville de prétendre à une subvention pour cette opération et notamment de la DRAC qui, au titre des travaux d'entretien, peut allouer une subvention plafonnée à 50% du montant HT des travaux soit un montant maximum de 450 €, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (DRAC,...) et à signer tous documents afférents à ces demandes.

M. HEYOB présente la délibération suivante :

6) TRAVAUX : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE TOUL ET LE DP54 POUR LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMPRENANT LA CREATION DE DEUX BANDES CYCLABLES ET LES TRAVAUX AMENAGEMENT DES TROTTOIRS AVENUE ALBERT 1^{ER}

Dans le cadre de sa politique environnementale et cadre de vie, la Ville de Toul souhaite créer deux bandes cyclables et réaliser des travaux d'aménagement des trottoirs, situés sur son territoire, le long de la RD 611 entre les PR 1+776 et PR 2+263.

Pour autoriser la réalisation des travaux projetés, le Département de Meurthe et Moselle a proposé à la Ville une convention (ci-annexée) l'autorisant à exécuter ces travaux sur son territoire.

Selon la réglementation, l'entretien d'une route départementale, traversant une agglomération, incombe au Département. Il en va de même pour des dépendances de la route telles que les caniveaux ou les trottoirs.

La convention qui sera signée entre les deux parties, d'une durée de 30 ans, redéfinit les conditions d'entretien et leur répartition ainsi que la responsabilité des aménagements à prévoir.

Le Département de Meurthe et Moselle aura pour obligation l'entretien de la seule chaussée, hors bordures de trottoir et caniveaux.

La Commune assurera l'entretien des dépendances recouvrant l'ensemble des trottoirs et de tous les aménagements urbains existants compris entre les panneaux d'agglomération.

Les travaux envisagés par la Ville seront réalisés en régie et consistent à :

- Réduire la largeur de chaussée à 6m
- Créer du stationnement latéral
- Créer deux bandes cyclables

Les services techniques du Conseil Départemental seront associés aux réunions de chantier.

M. HEYOB indique que les travaux relatifs à la création de 2 bandes cyclables seront retirés de la convention car la définition de l'aménagement à venir n'est pas encore terminée et l'étude encore en cours.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise l'opération et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa finalisation ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les avenants ainsi que tous actes à intervenir sur ce dossier.

M. HEYOB présente la délibération suivante :

7) TRAVAUX : SECURISATION ROUTIERE - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, ANNEE 2021 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

En date du 14 décembre 2020, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a fait connaître à l'ensemble des maires et présidents de structures intercommunales concernés par la programmation 2021 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, les catégories d'opérations éligibles en Meurthe-et-Moselle.

Eligible à cette dotation, la Ville de Toul réalisera des travaux qui s'inscrivent dans les catégories subventionnées. A ce titre, une demande de subvention sera déposée au titre d'une opération globale de sécurisation des voiries communales. Les travaux, dont le montant prévisionnel s'élève à 117 206 € HT, concernent les secteurs suivants :

- Rue Gabriel Mouilleron : création d'un plateau surélevé et remplacement de bordures,
- Place des 3 Evêchés – Rue de Lattre de Tassigny : réfection d'un passage piéton
- Rue de Verdun : création d'un passage piéton protégé
- Rue Angèle Bohn : reprise d'un affaissement de chaussée
- Rue Pont Bernon : installation de chicanes
- Avenue du Général Patton : réalisation d'écluses avec rétrécissement axial
- Rue Drouas : réaménagement de trottoirs (3^{ème} phase)
- Avenue Kennedy : réaménagement de trottoirs et de pistes cyclables (3^{ème} phase)

M. SIMONIN demande où en est la question des affaissements sur la voirie de l'avenue du Cardinal Tisserand.

M. HARMAND répond que les assurances se renvoient la balle, entre l'assurance de la Ville et celle de Toul Habitat. L'affaire est donc en jugement.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », et afin de permettre à la commune de prétendre à une subvention au taux maximum possible auprès de ses partenaires financiers pour cette opération et notamment l'Etat au titre de la DETR, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires et dispositifs suivants : Etat (DETR, ...), Agence de l'Eau, ainsi qu'auprès de tout autre financeur public ou privé.

M. ERDEM présente la délibération suivante :

8) TRAVAUX : CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE TOUL ET L'HOPITAL SAINT CHARLES POUR LA CREATION D'UN JARDIN THERAPEUTIQUE LES OMBELLES

Depuis fin de l'année 2019, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les élus, les services techniques de la Ville de Toul et de l'Hôpital et leurs partenaires afin d'étudier les besoins pour la création d'un jardin thérapeutique au sein de la Résidence de gériatrie Les Ombelles gérée par l'Hôpital.

Créer un jardin et impliquer les résidents est un outil de soin reconnu qui stimule le corps (via les sensations ou l'activité physique) et l'esprit (par un exercice sur la mémoire) et favorise ainsi la santé et le bien-être de la personne âgée.

L'Hôpital a proposé à la Ville de Toul de réaliser en coopération les ouvrages de création du jardin thérapeutique.

Installé au cœur de Toul, le Centre Hospitalier avec ses EHPAD constitue un des nombreux services publics structurants de la Ville de Toul qui, par ailleurs, veille à leur maintien et leur valorisation.

Travaillant au développement de projets environnementaux et notamment dans le milieu social, humain, paysager, patrimonial et santé, la Ville de Toul accepte de s'engager dans cette coopération pour créer sur son territoire le jardin thérapeutique.

Un contact a également été pris avec Mr HUSSON (Ingénieur Paysagiste) du C.A.U.E. 54, pour une aide et conseil dans le cadre de l'aménagement de ce projet.

Le jardin thérapeutique concourt ainsi à redonner un nouveau souffle à l'Etablissement et au territoire de la Commune et à développer conjointement une affaire d'intérêt local et d'utilité commune.

La Commune de Toul à travers les services de la Ville dont le Service des Espaces Verts, le Service Bâtiment, le service Voirie et le Centre socio culturel (CSC), en régie ou par passation de commandes, interviendra afin de fournir des plantes vivaces, construire des bacs de jardinage ou culture potagère, réaliser une fresque sur un mur ainsi que la mise en œuvre des plantations.

La date prévisionnelle de pose de bacs est prévue pour septembre 2021 sous réserve des éventuels retards liés à la crise sanitaire de la COVID-19.

Le coût de la main d'œuvre pour la Ville ainsi que l'ensemble des prestations, travaux et produits est estimé à 21172 €. La fresque est estimée à 1000 €. (Soit 22172 €)

L'Hôpital prendra à sa charge, en direct ou par passation de commandes, l'aménagement de l'existant, la réalisation d'un plan montrant l'aspect final du jardin, la construction des noues, la réalisation d'une prairie fleurie ainsi que la mise en place de la terre végétale fournie par le Service des Espaces Verts de la Ville de Toul.

Pour l'Hôpital, le coût de la main d'œuvre, les prestations, travaux et produits pour toute la durée de la coopération, est estimé à 18950 €.

Afin de faire face aux dépenses liées au présent projet de création d'un jardin thérapeutique aux Ombelles, lequel présente un intérêt général, l'Hôpital s'autorise à recourir au mécénat, aux partenariats et à toutes aides extérieures trouvant intérêt à s'associer à l'image, à la renommée, au savoir-faire et aux valeurs qu'il promeut.

La convention rentrera en vigueur à compter de sa dernière signature et jusqu'à l'achèvement des travaux de création du jardin thérapeutique prévu fin 2021 sous réserve des contraintes et limitations liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Il convient, de ce fait de signer une "convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs" permettant de répartir les prestations qui seront effectuées par les deux personnes publiques afin de créer le jardin thérapeutique au sein de la Résidence les Ombelles et de fixer le rôle de chaque entité et les modalités de coopération et d'entretien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5221-1 et L5222-2 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions de l'article L. 2511-6 ainsi que sa partie réglementaire ;

Considérant qu'en application des dispositions précitées, deux personnes publiques peuvent passer une convention à l'effet d'entreprendre à frais communs des ouvrages d'utilité commune ;

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le principe de la convention de coopération entre la Ville de Toul et l'Hôpital Saint Charles, ci-annexée, pour la réalisation de travaux de création d'un jardin thérapeutique au sein de la Résidence de gériatrie Les Ombelles gérée par l'Hôpital ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte et toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération, y compris les avenants à la convention le cas échéant ;
- ✓ Dit que les crédits relatifs à cette coopération sont inscrits au budget.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

9) SECURITE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TOUL ET L'ETAT PORTANT ETABLISSEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE LEVEE DE DOUTE DE L'ALARME ANTI INTRUSION A LA SALLE DU TRESOR

La Ville de Toul gère ses bâtiments communaux conformément aux normes en vigueur et en assure la maintenance et la surveillance.

Des mesures spécifiques de télésurveillance sont mises en œuvre au sein des bâtiments communaux.

Un système d'alarme anti-intrusion est déployé dans certains bâtiments communaux. Certains sites sensibles sont équipés de systèmes de détection automatique d'incendie.

Jusqu'à présent, lors du déclenchement d'une alarme anti intrusion dans ses bâtiments, la société de télésurveillance de la Ville déclenche l'intervention du service d'astreinte de la Ville et un agent en astreinte se déplace sur les lieux afin d'effectuer une vérification (levée de doute). L'agent d'astreinte prévenait par la suite les services de Police en cas de cambriolage avéré.

La procédure de levée de doute est obligatoire dans le cadre de la commission d'un crime ou délit flagrant concernant les biens meubles et immeubles avant de faire intervenir les forces de police de l'Etat.

Pour la gestion de la salle du Trésor à la Cathédrale Saint Etienne, considérée comme site sensible, la Ville propose à la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), qui accepte, d'établir en commun accord, une convention de partenariat permettant davantage d'efficacité en matière d'élucidation et d'intervention dans la lutte contre les atteintes à ce lieu.

Afin de répondre aux exigences des politiques de sécurité publique et raccourcir les délais d'élucidation et d'intervention des forces de police de l'Etat pour ce site sensible, une procédure de levée de doute spécifique peut être établie et mise en œuvre pour des périodes et des lieux précis d'un commun accord entre la Ville de Toul et la Police Nationale.

La convention a vocation à simplifier la procédure de levée de doute lors d'un potentiel cambriolage. Concrètement, et lors du déclenchement d'une alarme hors heures ouvrées, la Ville, à travers son entreprise de télésurveillance, alerte immédiatement la Police Nationale qui déploie alors instantanément des moyens sur site.

Ainsi, la convention ci-annexée, définira les règles d'intervention directe de la Police Nationale pour la levée de doute pendant les heures de fermeture de la Salle du Trésor, de nuit de 19h30

à 7h00, les weekends et les jours fériés. Le protocole de sécurité, étant confidentiel, sera confié uniquement aux agents de la DDSP.

La Police Nationale appelée pour la sécurité des biens et des personnes, se transportera sur les lieux et procédera à une levée de doute dans les plus brefs délais. Il lui appartient d'identifier l'origine du déclenchement de l'alarme et de prendre les mesures de sécurité nécessaires.

La convention de partenariat sera conclue à compter de sa dernière signature pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

Vu l'article L. 613-6 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Considérant la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 26 mars 2015 ayant pour objet de clarifier la procédure de la levée de doute imposée par la loi aux entreprises de télésurveillance afin de limiter, d'une part, les interventions injustifiées des forces de police ou de gendarmerie et, d'autre part, les risques de sanctions pécuniaires auxquels s'exposent les entreprises concernées ;

Considérant que cette même circulaire permet la signature d'une convention afin d'établir une métrologie spécifique où les forces de police de l'Etat seront sollicitées dès le déclenchement de l'alarme dans une zone délimitée ;

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le principe de partenariat entre la Ville de Toul et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe et Moselle pour l'établissement et la mise en œuvre d'une procédure de levée de doute de l'alarme anti intrusion à la salle du Trésor de la Cathédrale Saint Etienne ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est joint en annexe ainsi que tout avenant et acte en lien avec la réalisation de l'opération.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

10) PERSONNEL : PRESENTATION DU PLAN DE FORMATION ANNEE 2021

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, en son article 164, rendant obligatoire la présentation du plan de formation de la collectivité à l'assemblée délibérante pour information,

Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les besoins en formation, en mentionnant les actions suivantes :

- Les formations payantes hors cotisation CNFPT (Frais de formation des apprentis ; recyclage des CACES ; autorisation de conduite ; formations liées à une technicité spécifique ; formation continue obligatoire des agents de police municipale ; formations aux logiciel métier ; etc.) ;
- Les formations prévisionnelles au titre de la cotisation annuelle versée au CNFPT qui comprennent les formations collectives et individuelles (formations au premier emploi ; formations de professionnalisation tout au long de la carrière ; formations de perfectionnement ; formations de prise de poste à responsabilité), les préparations aux concours et examens professionnels, les formations d'intégration ;

Monsieur le Maire précise que les actions de formation retenues, qui ont été présentées au comité technique pour avis le 31 mars 2021, sont basées sur les axes stratégiques suivants :

- Mettre en œuvre les formations statutaires obligatoires et les formations au service de la sécurité, de la prévention et de l'efficacité au travail,
- Favoriser la performance du management,
- Permettre l'adéquation des compétences au métier exercé et favoriser l'intégration des nouveaux arrivants,

Monsieur le Maire conclut, qu'en application de l'article 164 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, le plan de formation pour l'année 2021 est joint en annexe de la présente délibération pour la parfaite information de l'assemblée délibérante.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du plan de formation 2021.

Mme LALEVEE donne lecture des décisions suivantes :

11) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 23 MAI 2020

(En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

03/03/2021	118/1	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN D07-29 Acte n°2021-52
03/03/2021	118/2	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN D02-50 Acte n°2021-53
03/03/2021	118/3	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN B08-8 Acte n°2021-54
03/03/2021	118/4	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN I07-9 Acte n°2021-55
03/03/2021	118/5	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN H01-74 Acte n°2021-56
03/03/2021	118/6	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN D02-54 Acte n°2021-57
03/03/2021	118/7	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN G03-49 Acte n°2021-58
03/03/2021	118/8	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN C04-18 Acte n°2021-59
04/03/2021	118/9	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN G06-8 Acte n°2021-60
04/03/2021	118/10	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN A09-6 Acte n°2021-61

05/03/2021	128/1	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN A21-16 Acte n°2021-62
08/03/2021	129/1	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN I06-76 Acte n°2021-63
11/03/2021	132/1	Arrêté	CONCESSION DE CASE DE COLUMBARIUM I Azalée-2 Acte n°2021-64
16/03/2021	135	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 07D/21 Reprise de concession non renouvelée n° D/01-36 (546)
16/03/2021	136	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 08D/21 Reprise de concession non renouvelée n° D/02-45 (3004)
16/03/2021	137	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 09D/21 Reprise de concession non renouvelée n° D/03-50 (3189)
16/03/2021	138	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 10D/21 Reprise de concession non renouvelée n° D/06-48 (3041)
16/03/2021	139	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 11D/21 Reprise de concession non renouvelée n° D/07-11 (293)
16/03/2021	140	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 12D/21 Reprise de concession non renouvelée n° D/08-8 (2948)
16/03/2021	141	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 13D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/07-24 (2145)

16/03/2021	142	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 14D/21 Reprise de concession non renouvelée n° G/04-16 (1731)
16/03/2021	143	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 15D/21 Reprise de concession non renouvelée n° G/04-35 (1750)
16/03/2021	144	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 16D/21 Reprise de concession non renouvelée n° G/04-58 (1781)
16/03/2021	145	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 17D/21 Reprise de concession non renouvelée n° G/06-19 (1872)
16/03/2021	146	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 18D/21 Reprise de concession non renouvelée n° G/05-16 (1810)
16/03/2021	147	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 19D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/01-25 (1224)
16/03/2021	148	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 20D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/02-42 (1228)
16/03/2021	149	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 21D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/02-43 (1226)
16/03/2021	150	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 22D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/03-18 (1257)
16/03/2021	151	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 23D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/05-27 (2075)
16/03/2021	152	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 24D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/05-32 (2070)
16/03/2021	153	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 25D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/06-22 (2116)
16/03/2021	154	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 26D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/06-34 (2104)
16/03/2021	155	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 27D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/07-16 (2122)
16/03/2021	156	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 28D/21 Reprise de concession non renouvelée n° F/07-19 (2150)
16/03/2021	157	Arrêté	AFFAIRES GENERALES n° 29D/21 Reprise de concession non renouvelée n° G/02-52 (1436)
16/03/2021	161/3	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN C04-34 Acte n°2021-65
17/03/2021	161/4	Arrêté	CONCESSION DE TERRAIN I06-64 Acte n°2021-66

16/03/2021	158	Décision marchés publics	Marché n° 2021/019 – Maintenance de la tribune télescopique de la salle de l'Arsenal - société MASTER INDUSTRIE SAS – Rue Laennec – 85130 CHANVERRIE, pour un montant annuel de 6 630,00 € HT. L'exécution des prestations commencera à compter du 1er juillet 2021 pour un an. Le marché pourra être reconduit tacitement 3 fois un an.
18/03/2021	162	Décision marchés publics	Marché n°2019/097 – Lot 5 - Avenant N°1 - De signer un avenant avec AXA France – M. Jean-Louis KLEIN – Entreprise individuelle – 18 rue Gambetta – BP 20121 – 54205 TOUL CEDEX, pour un montant de 717,56 €.
23/03/2021	172	Décision marchés publics	Marché n° 2021/021 – Mission SPS pour les travaux de réhabilitation d'un logement en magasin (poissonnerie) – Place du Couarail à Toul société BUREAU VERITAS SASU – 21 rue Antoine de St Exupéry – 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY, pour un montant de 2 730,00 € HT
23/03/2021	173	Décision marchés publics	Marché n° 2021/022 – Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation d'un logement en magasin (poissonnerie) – Place du Couarail à Toul société DEKRA Agence Lorraine Sud – Parc de l'observatoire -10 Rue du Saulnois – 54520 LAXOU, pour un montant de 2 240,00 € HT
01/04/2021	191	Décision marchés publics	Marché n° 2021/023 – Mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles société AIR LIQUIDE France industrie SA – 2 allée du Piémont – CS 70219 – 69808 Saint Priest Cedex. Le marché est conclu pour une période initiale de 5 ans à compter du 1er juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Le montant du marché annuel est de 366,00 € T.T.C

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, dans le cadre du développement culturel. Il s'agit d'une délibération de dernière minute, s'agissant d'un nouveau dispositif dont le but est de réinvestir de l'argent dans le commerce local. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet ajout à l'ordre du jour.

M. VERGEOT présente la délibération suivante :

12) DEVELOPPEMENT CULTUREL : MEDIATHEQUE - LUTTE CONTRE LA FRACTURE SOCIALE - AIDE EXCEPTIONNELLE A LA RELANCE DES BIBLIOTHEQUES - DEMANDE DE SUBVENTION

Initiée par le plan "France Relance", une aide exceptionnelle de 10 millions d'euros sur 2021 et 2022 permet aux bibliothèques de recevoir une subvention pour l'achat de livres imprimés auprès des librairies de proximité, un maillon essentiel du commerce culturel dans les territoires.

L'année 2021 marquera la reprise des projets de médiations culturelles menés par la Ville en direction des publics en difficulté. La médiathèque accompagnée de ses partenaires socioculturels portera plusieurs actions innovantes en faveur des adolescents, des seniors et des publics empêchés. Un service de portage de livres sera mis en place avec l'appui du CCAS pour les publics ne pouvant se rendre à la Médiathèque et en particulier les seniors, les clubs d'ado-culture seront pérennisés et la collaboration interbibliothèque autour du projet Facile à Lire (offre de lecture pour des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire) sera intensifiée.

Afin de proposer à ces publics spécifiques une offre documentaire adaptée, de nouvelles acquisitions viendront renforcer en 2021 les collections de la médiathèque. Des livres en grand caractère, des collections young adult, des ouvrages favorisant l'apprentissage de la lecture pour un public adulte en situation d'illettrisme et pour un public jeunesse porteur de troubles DYS, seront choisis. Ils constitueront le socle des actions de la médiathèque citées plus haut.

Les acquisitions de livres imprimés se font auprès de librairies indépendantes et de proximité, fournisseurs de la médiathèque dans le cadre des marchés publics, permettant ainsi de soutenir et d'accompagner la reprise dans ce secteur d'activité.

A ce titre, le budget communal prévoit des crédits pour renouveler et accroître l'offre documentaire, tout en renforçant les fonds disponibles de la médiathèque. Pour l'exercice 2021, les crédits alloués à l'acquisition de livres imprimés s'élèvent à 32 630 € TTC.

Budgets acquisitions livres imprimés 2020 et 2021

Budget 2020	Budget 2021
32 100 €	32 630 €

Le montant de l'aide attribuée est calculé à partir du montant des crédits alloués par les bibliothèques à l'achat de livres imprimés et pourrait atteindre un taux de 25% pour la Ville de Toul.

Afin de permettre à la commune de prétendre à une subvention au taux maximum possible auprès du Centre National du Livre pour cette opération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter le Centre National du Livre au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques ;
- ✓ Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

13) QUESTIONS DIVERSES

Documents annexés :

- ➔ **Point n° 1b : Finances** : Budget Général – Compte administratif 2020.
- ➔ **Point n° 1d : Finances** : Budget Général – Budget primitif 2021 et niveau de vote.
- ➔ **Point n° 4 : Finances** : Convention Parquet - Mairie de Toul pour le Rappel à l'ordre.
- ➔ **Point n° 6 : Travaux** : Convention CD 54 Ville Travaux Albert 1^{er}.
- ➔ **Point n° 8 : Travaux** : Convention de coopération Toul Hôpital ST Charles jardin thérapeutique aux Ombelles (annexe 8-1) ; plan (annexe 8-2) ; rapport CAUE (annexe 8-3).
- ➔ **Point n° 9 : Sécurité** : Convention de partenariat 2021 - Levée de Doute alarme anti-intrusion Police nationale.
- ➔ **Point n° 10 : Personnel** : Plan de formation 2021.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h44.



Alde HARMAND
Maire de Toul
Conseiller départemental de Meurthe & Moselle